



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 8 août 2018,

Fin de l'épisode de pollution de l'air à l'ozone (bassin Lyonnais-Nord Isère) :

Air Atmo a mis fin au niveau de vigilance rouge « pollution à l'ozone » sur l'ensemble des bassins de la région, dont le bassin Lyonnais-Nord Isère. Par conséquent, le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du Rhône, a décidé de mettre fin à toutes les mesures d'urgence prises dans le Rhône dans le cadre de l'arrêté préfectoral à compter de jour 14h00.

L'ensemble des mesures de restrictions relatives au secteur industriel, aux chantiers du BTP et au secteur résidentiel sont donc abrogées.

Il est également mis fin à la circulation différenciée et à la réduction de vitesse de 20 km/heure sur les grands axes. L'ensemble des véhicules pourront désormais circuler.

Cabinet du préfet – Service de la communication interministérielle
Kamel AMEROUCHE – 06.47.80.82.86

